

# FORMER LES TUTEURS & LES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE DE L'ANIMATION & DU SPORT

2021

---



**APMSA**  
GRAND EST

métiers du sport et de l'animation



## *APMSA Grand Est, qui sommes-nous ?*

Créée en 2008, l'Association pour la Promotion des Métiers du Sport et de l'Animation en Grand Est (APMSA GE) est une association régionale organisée autour de plusieurs pôles d'activités :

- La gestion du CFA FormAS, un Centre de Formation d'Apprentis Régional aux métiers de l'Animation et du Sport.
- La promotion auprès du grand public des métiers et des filières de formations de l'Animation et du Sport, en lien avec les partenaires de l'emploi et de la formation.
- La formation des maîtres d'apprentissage et tuteurs de BPJEPS et DEJEPS (300 personnes formées depuis 2008).
- Le Parcours Animation et Sport, prépa-apprentissage pour faciliter l'entrée en formation en alternance auprès de 200 jeunes du Grand Est.

## Objectifs principaux

- Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti / alternant
- Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle
- Apprendre à mener des entretiens d'évaluation avec son apprenti(e)/stagiaire
- Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages

## Compétences

- Préparer l'arrivée de l'alternant, l'accueillir et faciliter son intégration
- Acquisition et expérimentation d'une technique d'évaluation de la situation, de la démarche et de l'acte pédagogique
- Organiser le parcours de l'alternant au sein de l'entreprise et en lien avec le centre de formation
- Savoir identifier les attitudes et les postures du maître d'apprentissage
- Acquisition des techniques d'évaluation

## Les atouts de la formation

- Formation adaptée à la réalité des métiers de l'animation et du sport
- Formation répondant au référentiel de la *certification relative aux compétences de maître d'apprentissage/tuteur*
- Méthode de formation active basée sur des exemples et des vidéos en situation réelle
- Échanges entre professionnels du secteur, échanges de pratiques dans le suivi des stagiaires

## L'ATTESTATION DE FORMATION

À l'issue de l'action de formation, une attestation est délivrée à l'intéressé lorsque le parcours a été réalisé dans son intégralité.

(Référence: article L6223-8 du Code du travail)

## Public visé

Cette formation s'adresse à tous les professionnels et bénévoles du secteur du sport et de l'animation, qui participent à la formation des apprentis et stagiaires inscrits en formation professionnelle (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, BMF...).

## Pré-requis

La formation ne nécessite aucun pré-requis particulier. Il faut avoir suivi ou avoir pour projet de suivre un alternant dans une formation professionnelle relevant de notre champ d'activité pour pouvoir s'inscrire.

## Intervenants

Le chargé de formation à distance de l'APMSA et des formateurs externes vous accompagnent tout au long du parcours.

# Votre parcours de formation

## SE FORMER À LA FONCTION DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

Que vous soyez un maître d'apprentissage / tuteur expérimenté ou débutant, notre parcours de formation répondra à de nombreuses questions. En se basant sur des vidéos en situation réelle et sur les principes de pédagogie générale, vous travaillerez sur l'accueil de l'apprenti/stagiaire, votre rôle, votre posture, vos techniques d'observation et d'évaluation de l'apprenti / stagiaire en situation et vos techniques d'entretien d'évaluation.

Pour s'adapter au mieux aux contraintes des professionnels, tous nos parcours de formation comprennent des temps de formation à distance. Ces temps s'effectuent sur une plateforme de formation spécifique très facile d'utilisation. Ils doivent être considérés comme de réels temps de formation, comptés et effectués sur le temps de travail du tuteur ou du maître d'apprentissage. Ils doivent être réalisés dans leur intégralité pour que la formation soit validée.

Notre équipe accompagne les tuteurs et maîtres d'apprentissage sur ces temps à distance.

### LA FORMATION À DISTANCE (20H)

Souples, des parcours débuteront régulièrement dans l'année. Une fois entamé, le parcours doit être finalisé dans les 6 à 8 semaines suivant la première connexion et sera rythmé par 3 classes virtuelles en fin de semaine 1, 3 et 5. Le temps de formation sera en moyenne de 4h par semaine.

## FAIRE CERTIFIER SES COMPÉTENCES DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR

La fonction de maître d'apprentissage / tuteur est primordiale dans la réussite du parcours en alternance. Afin que les compétences requises pour l'exercice de ces fonctions puissent être acquises, reconnues et valorisées au sein de l'entreprise, l'État a souhaité mettre en place une certification de référence : *la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur.*

Plus d'informations sur le site du ministère :

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/certification-matu>

### LA PRÉPARATION À LA CERTIFICATION (7H)

7 heures de formation à distance, individuelle et collective vous aideront à vous préparer au passage de la certification. Ces temps de formation sont encadrés par une formatrice.

### LA CERTIFICATION (2H)

L'APMSA en tant que centre d'examen vous propose de faire reconnaître officiellement votre compétence de maître d'apprentissage / tuteur en passant la certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur (certificat délivré par le ministère du Travail). Cet examen consiste en un oral composé de 2 jurys.

# Tarifs

## PARCOURS FORMATION TOUT À DISTANCE

Préparation à la certification et passage de l'examen uniquement à Strasbourg.

	NOMBRE D'HEURES	COÛT DE LA FORMATION	
		Employeur OPCO	CPF ou financement personnel
Formation tout à distance uniquement	20	300 €	360 €
Formation tout à distance + passage de la certification	22	330 €	396 €
Formation tout à distance + préparation à la certification + passage de la certification	29	435 €	522 €

## PASSAGE DE LA CERTIFICATION SEULE

Uniquement à Strasbourg.

	COÛT DE LA FORMATION
	Financement employeur, CPF ou personnel (aucune prise en charge de l'OPCO n'est possible)
Passage de la certification seule	150 €

Frais de formation net de taxes.

Ces frais de formation peuvent être pris en charge par votre OPCO, sur demande présentée par l'employeur.

Votre inscription donnera lieu à l'établissement d'une convention de formation par l'APMSA Grand Est, reprenant l'ensemble des éléments (programme détaillé, dates, tarifs, frais de restauration, adresse des lieux de formation).

## INSCRIPTIONS

Inscription via le formulaire de contact sur notre site internet :

 [www.apmsagrandest.fr/formation-mat](http://www.apmsagrandest.fr/formation-mat)

Inscription par téléphone :

 06 67 13 24 65

## Témoignages

« Une formation très intéressante qui me permet de mieux encadrer mon apprentie en prenant plus de temps pour la comprendre, l'aider dans ses démarches pédagogiques. En même temps c'est une belle révision pour moi-même car avec l'expérience et l'habitude on a toujours besoin de ce genre de temps de formation. »

« Formation très riche en apports théoriques, apports que j'ai tout de suite pu utiliser dans mon quotidien. »

« La formation telle qu'elle a été faite a comblé mes attentes, car les explications théoriques sont appuyées par des cas pratiques et on s'y retrouve. »

## Contact

Alexandre LEGRAIN

[alexandre.legrain@apmsagrandest.fr](mailto:alexandre.legrain@apmsagrandest.fr)

06 67 13 24 65



### APMSA GRAND EST

4 allée du Sommerhof

67 200 Strasbourg

03 88 28 00 05



[www.apmsagrandest.fr](http://www.apmsagrandest.fr)



*Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.  
Veuillez nous contacter pour plus de précisions.*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
et départementale  
de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale



**Datadock**

Organisme référencé